



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

## DECISION N° 001/COMIFAC/Pr/CM/ORD/16

*Portant nomination du personnel statutaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)*

### LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC,

**Vu** la Déclaration des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale du 17 mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, dite « Déclaration de Yaoundé » ;

**Vu** le Traité du 05 février 2005 relatif à la Conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;

**Vu** les dispositions de l'article 13 du Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) fixant à 4 ans renouvelable une seule fois la durée du mandat du personnel statutaire ;

**Vu** les dispositions des articles 30, 31, 33 et 34 du règlement intérieur de la COMIFAC, fixant les modalités du recrutement du personnel statutaire ;

**Vu** les conclusions du Cabinet APAVE, portant Procès-Verbal d'analyse des candidatures aux postes statutaires de la COMIFAC ;

**Vu** le communiqué final de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres tenu le 29 Novembre 2016 à Kigali en République du Rwanda.

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les Cadres ci-après, sont nommés aux différents postes du personnel statutaires de la COMIFAC :

- 1- **Secrétaire Exécutif** : **NDOMBA NGOYE Raymond**, de la République du Gabon ;
- 2- **Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique** : **Monsieur ITSOUA MADZOUS Gervais Ludovic**, de la République du Congo ;
- 3- **Directeur Administratif et Financier** : **Monsieur EKANE Cosmas NZUOBONTANE**, de la République du Cameroun ;

### **ARTICLE 2 :**

La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée, traduite dans les langues de travail de la COMIFAC et communiquée à tous les Etats membres, ainsi qu'aux Partenaires Techniques et Financiers de la COMIFAC.

Fait à Kigali, le 21 Décembre 2016

Pour Le Conseil  
Le Président en Exercice,

Vincent BIRUKA  
Ministre des Ressources Naturelles de  
la République du Rwanda